

sommaire

- Plan vélo
Stationnement et voies cyclables p.2
- Charte vélo
Où en sont les communes ? P.2
- Brico-vélo
Selle enfant à la façon hollandaise p.4
- agenda p.4

Qui sommes-nous ?

Le bureau de l'association :

Bruno CALINE : *Président*

Florence NUNÈS : *Vice Présidente*

Didier MALIFARGE : *Secrétaire*

Sylvain THIBEAU : *Webmestre*

Georges DARRACQ : *Circuits-découverte*

Jany DARRACQ : *Logistique*

Philippe MARCHINA : *Trésorier*

Annie DULEAU : *Jeunesse et scolaire*

Inès ETCHEBES : *Contact université*

Hervé CADILLAC : *Veille documentaire*

Assaf URIELI : *Aménagements Billère, Lons et Lescar*

Philippe RANÇON : *Envoyé spécial*

Autres administrateurs :

Philippe BOURREY, Yves-Luc BOULLIS et Christophe NUSSBAUMER.

Détails du bureau sur le site internet :

<http://www.fubicy.org/pau/>

E-m@il : pau@fubicy.org

Téléphone : 06 98 46 08 15

édito

Le vélo reprend des couleurs !

A l'image de ce premier Cycladin en couleur, le vélo semble reprendre des couleurs à Pau. Au moins trois indices nous rendent optimistes pour l'avenir du vélo en ville à l'échelle de l'agglomération paloise.

1- La plupart des maires nouvellement élus ont pris soin de répondre à notre charte vélo et se sont engagés à nommer rapidement un délégué vélo ou une commission vélo.

Ainsi, sur Pau, pour le seul mois d'avril, nous avons participé à pas moins de 5 réunions en salle ou sur le terrain avec Anne Bernard et les services techniques municipaux (urbanisme et voirie). Du jamais vu depuis que « Pau à Vélo » existe !

2- Parallèlement à cette nouvelle sensibilité vélo perceptible dans la plupart des communes, la part du vélo au sein du plan de déplacements urbains (PDU) semble reprendre vigueur. Le bureau d'étude Altermodal est en charge de l'étude du schéma directeur cyclable ainsi que du système de prêt ou location de vélo sur l'agglomération paloise. La première phase de ces études (état des lieux et diagnostique) a été présentée mi-juin. Là aussi, une technicienne « vélo » (Maylis Bedora) au sein de l'équipe de Jean-Pierre Bombaut, suit de près ce dossier important pour les déplacements cyclables entre la périphérie et Pau même.

3- Concernant le vélo loisirs, le vaste chantier des voies vertes du Gave, piloté et financé par le Conseil Général (« référent vélo » en la personne de Laurence Pauly) débutera cette année. Cette voie cyclable aménagée sur les berges de Gave de Pau constituera un axe majeur pour flâner en famille, entre amis ou en solitaire sur les communes de Mazères-Lezon, Bizanos, Gélos, Pau, Jurançon et Billère.

Afin d'accompagner ce nouvel élan pour le vélo en ville, « Pau à Vélo » compte peser de tout son poids et représenter au mieux les intérêts de tous les cycladins de Pau et de l'agglomération. N'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre pour donner au vélo toute la place qu'il mérite en ville.

Bruno CALINE



Plan Vélo

Du nouveau pour favoriser l'usage du vélo dans le centre-ville de Pau !

La circulation des cyclistes est autorisée dans la zone piétonne, dans les deux sens, sur les voies matérialisées pour la circulation automobile, à la vitesse du pas uniquement et sans causer de gêne aux piétons (*Arrêté municipal du 14 décembre 2007*)

Rappel à toutes les municipalités de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées :

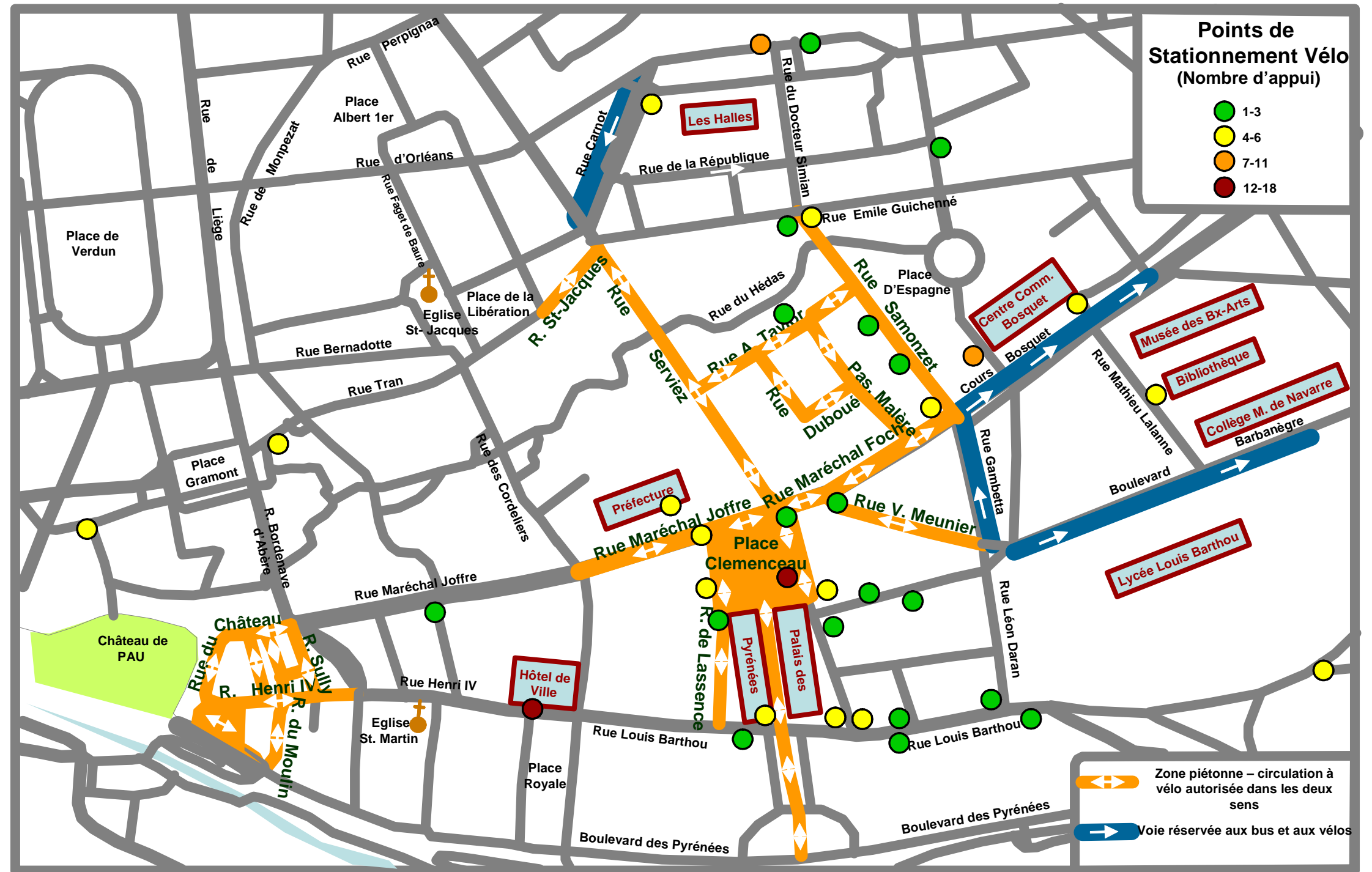
La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie – la LAURE – a été votée le 30 décembre 1996. L'article 20, plus connu sous le terme d'« amendement vélo » était opérationnel dès la mise en place de la loi, le 1^{er} janvier 1998.

Le texte de l'amendement est le suivant :

« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Donc, depuis 10 ans, la loi française rend obligatoire la mise en place d'itinéraires cyclables lors de toute rénovation sur la voirie urbaine !

Qu'on se le dise !

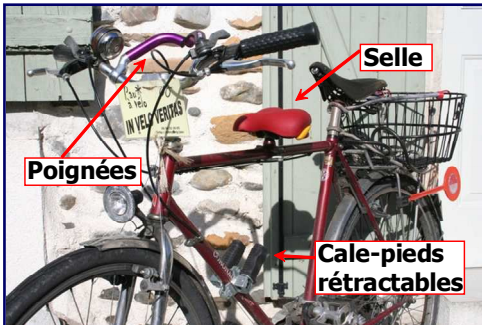


	Communauté d'agglomération	Pau	Billère	Bizanos	Gan	Gelos	Mazères-Lezon	Idron	Jurançon	Lescar	Lons	Artigueloutan / Lée Ousse/Sendets
Déplacements cyclistes	3%	3%	4%	3%	4%	5%		?	5%	5%	4%	?
Comission Vélo ?			Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non		Oui	Non
Élu Vélo	Pascal Boniface	Anne Bernard	Mme Fornaciari	M. Laverou		Jean-Caude Cantounat		Henri Toubert	Nommé en septembre	Gwendoline LaVigne	M. Feyrit	
Technicien Vélo	Maylis Bedora	Alain Cazenave										
Contact établi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	

Selle enfant à la façon hollandaise

Votre enfant est devenu trop lourd pour le siège du guidon ? Vous souhaitez récupérer le porte-bagages arrière pour votre panier à commissions ? Ou transporter un deuxième enfant sur votre bicyclette ? Voici une proposition de solution relativement facile à mettre en œuvre. Il s'agit d'un système couramment employé en Hollande (« LE pays du vélo »), où une selle pour enfant est installée sur la barre horizontale du vélo.

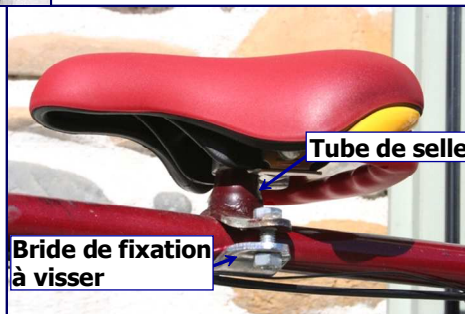
Quasiment introuvable en France chez les détaillants, difficile à obtenir même en vente par correspondance, cette solution originale fait appel au « système D ». Il vous faut le matériel suivant relativement peu onéreux : une selle enfant (pas trop large), quelques centimètres de tube de selle,



une bride à visser au diamètre du cadre, des poignées à ajouter au guidon, et des cale-pieds à installer sur la barre oblique (choisir un modèle rétractable qui diminuera la gêne lorsqu'on ne transporte pas d'enfant). La majorité de ces pièces s'installeront très facilement. La seule difficulté sera la soudure du tube de selle sur la bride. Vous pourrez demander l'aide de votre marchand de cycles préféré.

Recommandations de sécurité :

Attention, le transport de personnes sur des cycles n'est autorisé que sur des sièges ou remorques spécialement aménagés (article R.431-5 et arrêté du ministère des transports du 24 septembre 1980). Le transport d'un passager n'est autorisé que sur un siège solidement fixé au véhicule, muni soit de courroie d'attaches, soit de poignées ou de repose pied. L'emploi du siège avec courroies est obligatoire pour les enfants de moins de 5 ans. Enfin, notez que le transport de personnes portées par le conducteur (sac à dos enfants) ou placées à califourchon ou en amazone, est interdit !



Christophe NUSSBAUMER

réunion mensuelle tous les derniers mercredis à 20h30

au centre social de la Pépinière (sauf en décembre et en juillet)

prochaines dates :

27 août 2008 / 24 septembre 2008 / 29 octobre 2008 / 26 novembre 2008

groupe de travail mensuel tous les 2èmes mercredis à 20h30

au centre social de la Pépinière (sauf en juillet et en août)

prochaines dates :

9 juillet 2008 / 10 septembre 2008 / 8 octobre 2008 / 5 novembre 2008 / 10 décembre 2008

circuit-découverte mensuel tous les 1ers dimanches à 10 h

rendez-vous square George V, boulevard des Pyrénées à Pau, retour vers 12 heures (sauf en décembre et en août)

prochaines dates :

7 septembre 2008 / 5 octobre 2008 / 2 novembre 2008

Assemblée générale

le mercredi 26 novembre 2008

Anniversaire de « Pau à Vélo »

le vendredi 12 décembre 2008

Comité de rédaction

Bruno CALINE
Florence NUNÈS

bulletin d'adhésion à découper et retourner avec votre chèque à :

Association Pau à Vélo, Centre social de la Pépinière – 6, Avenue Robert Schuman – 64000 PAU

e-mail : pau@fubicy.org – web : http://fubicy.org/pau – tél. : 05.59.32.26.65

Association membre de la FUBicy (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

Souhaite adhérer à l'association *Pau à Vélo*.

Souhaite être inscrit sur le forum de discussion internet « Forum-vélo » : oui / non (rayer mention inutile)

Adhésion : 20 € famille / 15 € individuelle / 10 € étudiants, sans emploi / 5 € écoliers, lycéens

Pour vous abonner à « Vélocité », revue bimestrielle de la Fédération des usagers de la Bicyclette

Envoyez un chèque de 12,5 € (pour 5 numéros / an, de 28 pages chacun) à

FUBicy - 12, rue des Bouchers - 67000 STRASBOURG – tél. : 03.88.75.71.90 – fax : 03.88.36.84.65 – www.fubicy.org

